CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.23

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
8 DECEMBRE 2015

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Reprise préavis No 176/2015 concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2015
6. Préavis No 179/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la démolition du refuge de Pré Camuz et la construction de nouveaux locaux pour le Centre sportif de Froideville
7. Rapports des délégués à l'ASICE, à l'AET et au SDIS
8. Préavis No 178/2015 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2016
9. Propositions individuelles et divers.

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire et au public.

1. Appel

Présents : 45 Excusés : 8

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015

Le Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015, approuvé par le bureau le 8 novembre 2015, suscite l'intervention suivante : A la p. 7, point 6, budget 2015, M. Ph. Heller demande à ce que la rédaction de son intervention soit moins lapidaire et propose de la modérer de la façon suivante : « ....les remarques de la commission de gestion lors de la mise en route du nouveau règlement sur les eaux n'avaient pas été prises en compte, ce qui a généré un travail jugé **partiellement** inutile. »

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Je vous relate brièvement les activités de votre bureau :

- Rapidement après notre dernière réunion, le 2 novembre, nous avons désigné la commission ad hoc pour étudier et rapporter ce soir sur le préavis No 179/2015 démolition et reconstruction d'un centre sportif en Pré Camuz : en font partie Mme Sabrina Dussez, MM. Laurent Gattlen, Jean-Marc Porchet, Philippe Tacconi et, comme convocateur, Jean-Jacques Streit.

- Le 8 novembre, 2ème journée d'élection pour le Conseil des Etats. Les résultats sont les suivants :

  Pour Froideville : participation 42,25%

Français Olivier	386 voix	60,6%
Savary Géraldine	308 voix	48,35%
Recordon Luc	261 voix	41 %

  Pour le canton de Vaud : participation 37 %

  Géraldine Savary est élue par 53,9% des voix exprimées
  Olivier Français est élu par 51,72%

  Luc Recordon, non élu, obtient 49,66% des voix.

- Nous avons profité de cette réunion dominicale du 8 novembre pour approuver le procès-verbal du 27 octobre.

- C'est Dominique Glur, 1er Vice-président qui remplace le 2ème scrutateur absent à la séance du Conseil communal du 27.10.2015.

- Pour l'organisation de notre Conseil notons encore que M. Laurent Gattlen sera le Président de la commission de gestion jusqu'à la fin de la législature.

- Pour le règlement du Conseil communal : suite mais pas fin ! La modification apportée par la Municipalité audit règlement à l'article 61, alinéa 2 n'a pas été validée par le Service des affaires communales du Canton. Le document a été retransmis à la commission ad hoc et nous reviendrons prochainement sur ce sujet.

Nous tenons ce soir notre dernière réunion de l'année. Nous pourrons dès lors établir le défraiement de vos diverses séances de commissions et participations au bureau de vote pour 2015. Nous établirons aussi le décompte de notre sortie au château de Chillon.

Dans nos agendas tout neufs de 2016, la Municipalité nous demande d'agender les prochaines réunions du législatif :

15 mars – 21 juin

Pour ceux qui auront été élus pour la législature 2016 – 2021, il y aura lieu d'y ajouter la première séance qui a été fixée cet après-midi par la Préfecture et ce sera le :

16 juin à 18h.30

Avec assermentation des nouveaux élus : Conseillers communaux et Municipalité.

Mais pour faire partie du prochain Conseil communal, il y a l'obligation de s'y inscrire personnellement comme candidat jusqu'au **7 janvier 2016** au Greffe municipal avec une photo passeport.

Je vous signale que, suite à la réunion du 3 décembre écoulé, pour préparer ces élections, le nombre d'inscrits sur la liste de l'entente ce matin comptait les noms de 12 d'entre vous et de 9 nouveaux.

Nous savons aussi que 3 Municipaux sont repartants pour une nouvelle législature : MM. Jean-François Thuillard, Michel Girod et Rolf Gerber. Il faudra remplacer notre Syndic M. Michel Pittet et M. Pierre Lancoud qui ont décidé de mettre un terme à leur mandat.

Je termine mes communications par les remerciements :

Ils vous sont adressés en premier, à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour votre engagement et aussi à Messieurs les Municipaux et à tout le personnel communal qui font tourner ce grand ménage de notre communauté.

Je ne passe pas sous silence les membres des sociétés et groupements communaux pour l'animation de la vie villageoise si précieuse pour qu'anciens et nouveaux habitants apprennent à se côtoyer et à se connaître.

Les prochaines possibilités qui nous sont annoncées sont :

- le 19 décembre Noël au Centre œcuménique (dimanche prochain à 15h.00 pour répéter)
- l'apéritif du Nouvel-an le 9 janvier
- le dîner de soutien de Froideville-sport le 12 février (inscription à la fin de la séance à la table du bureau)
- puis ce sera la comédie musicale les 9, 11, 12, 13, 16, 18 et 19 mars : « La légende cachée du Graal »
- sans passer sous silence la nouveauté au village : le dîner des aînés le 23 janvier. Les intéressés ont été contactés et ont jusqu'à vendredi pour s'inscrire. Pour les jeunes qui voudraient aussi y participer, ils peuvent s'inscrire chez Hugo Ducommun, responsable de l'équipe des 72 heures, qui met sur pied l'évènement, mais ce sera pour aider les organisateurs.

Je voudrais terminer en relisant la présentation du village faite à la Confrérie du Guillon par M. Eric Loup, frère de Mme Kalbfuss et en précisant que le souper était concocté par M. Olivier Martin, restaurateur à Bogis-Bossey, fils de M. Charly Martin, en fait de Froideville, cousin de M. Charly Weber.

Ce texte, lu par le Président, est annexé au présent procès-verbal.

Il n'y a pas de réaction de l'assemblée concernant ces communications, le point suivant de l'ordre du jour est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles ne suscitent pas de remarque de la part de l'assemblée.

5. Reprise préavis No 176/2015 concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2015

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : reprenant l'étude du compte « 102.300.2 Travaux spéciaux de la Municipalité », ladite commission s'est penchée sur le relevé des heures des Municipaux du début 2012 à la fin du premier semestre 2015 et a jaugé l'augmentation progressive du temps de travail qui devrait se situer à 127 heures supplémentaires ou à fr. 4'445,-. Elle conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le complément de budget tel que présenté.

M. M. Pittet expose l'historique des faits en matière de rémunération de la Municipalité et tente de justifier sa requête. Le texte de cette intervention est annexé au présent procès-verbal.

Le Président remercie et regrette que toutes ces données n'aient pas fait l'objet d'un préavis qui aurait pu être traité ce soir en bonne et due forme. Il ouvre la discussion au sujet de la demande de crédit complémentaire au budget 2015.

M. D. Glur tient à rappeler que ce ne sont ni l'excellent travail fourni par la Municipalité, ni sa rétribution qui sont mis en cause, mais bien la forme quant à la manière de demander les augmentations. Comme il l'avait déjà proposé par deux fois durant cette législature, en se faisant gentiment rasseoir par le Syndic, le préavis établi en 2010 aurait dû être revisité afin de fixer des nouvelles règles.

M. Ph. Heller appuie cette intervention et reconnaît que par l'inattention des conseillers un glissement s'est produit dans la façon d'appliquer et de compléter, pour l'exécutif, le modèle de base fixant les défraiements communaux. Il conclut en confirmant qu'une redéfinition du modèle aurait évité tous ces problèmes.

M. M. Pittet rétorque qu'il est d'usage à Froideville de réviser les indemnités de la Municipalité et du Conseil communal une fois par législature et ceci intervient en général en fin de législature. Pour respecter la loi cantonale, il est prévu de revoir ces indemnités l'année prochaine.

M. L. Gattlen demande pourquoi le mode de fonctionnement en matière de rétribution n'a pas été modifié en cours de législature.

M. M. Pittet répond qu'il l'a été mais la Municipalité n'a pas présagé une telle évolution de la population et la répercussion sur son travail.

Le Président informe que nous ne sommes pas obligés d'attendre la fin ou le début d'une législature pour adapter les vacations. Il reconnaît le manque de vigilance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. La reprise du préavis No 176/2015 au point « Municipalité compte 102.300.2 Travaux spéciaux » est passée à la votation. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée, à la majorité que l'augmentation des charges pour la Municipalité de fr. 15'000,- est acceptée, il n'y a pas d'avis contraire.

Ainsi, en deux séances, le Conseil communal de Froideville décide :

- d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2015 comprenant :
- aux charges fr. 618'900,-
- aux revenus fr. 581'350,-
- soit un excédent de charges complémentaires de fr. 37'550,-

6. Préavis No 179/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la démolition du refuge de Pré Camuz et la construction de nouveaux locaux pour le Centre sportif de Froideville

Par la voix de **M. J.-J. Streit**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui se résume ainsi : regrettant de n'avoir pas été nommée lors de l'étude initiale du projet, elle ne peut que constater, en prenant connaissance du document fourni, qu'elle se trouve devant le fait accompli suite aux décisions du jury. Se rendant à l'évidence que le bâtiment actuel n'est plus exploitable, ni « rénovable », elle reconnaît l'urgence de mettre à disposition des locaux pour des activités sportives destinés aux jeunes et moins jeunes. Elle propose, en conclusion, que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : elle prend acte que la procédure « Marchés publics » ne laisse aucune alternative possible quant au choix de l'adjudicataire et se contente d'analyser les incidences financières de ce projet. Vérifiant que le montant du préavis figure sur le plan des investissements annexé au budget des dépenses ordinaires pour 2016, elle conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

M. M. Girod projette quelques photos de synthèses fournies par la Société Boxplay S.A.

M. M. Pittet comprend tout à fait la remarque de la commission ad hoc et tient à donner l'explication suivante quant à l'adjudication des travaux : - Ce n'est pas le jury qui choisit l'adjudicataire, mais deux systèmes de classement, par coût et par les réponses données par les soumissionnaires à un cahier des charges et appréciées par la société spécialisée Vallat. Il insiste sur l'obligation d'adjuger les travaux dans le cadre de « Marchés publics » à l'entreprise gagnante, à noter que dans les deux critères de choix c'est Boxplay S.A. qui est en tête de liste. Il précise que si nous choisissons une autre entreprise, ladite société gagnante risque de faire recours et nous n'avons aucune chance de gagner devant un tribunal. Il rappelle que fr. 30'000,- ont été engagés pour faire une étude qui serait perdue si on ne faisait rien. La commune est obligée de passer par la procédure de « marchés publics », ce n'est pas comme dans le privé où on peut choisir librement. Puis il fait le commentaire des images projetées et explique l'utilisation future et les différentes possibilités de ce centre sportif. Un règlement sera établi et il reste à décider si ces locaux seront réservés aux habitants de Froideville ou s'ils pourront être loués à des gens de l'extérieur.

Le Président ouvre une discussion.

M. J.-J. Streit, rapporteur de la commission ad hoc, fait une intervention d'où ressortent deux points principaux : 1. - la précipitation de la démarche. 2. - pourquoi 6 offres de construction identique (plutôt que 3 en modulaire et 3 en dur) et quelques remarques personnelles. Le texte détaillé est joint au présent procès-verbal.

M. M.-H. Schwab pose des questions au sujet des vestiaires : dimension, équipement, points de critère.

M. M. Pittet répond qu'un cahier des charges détaillé et dessin type ont été remis à chaque prétendant soumissionnaire. (Seule dérogation possible : 1 ou – 10 % sur les surfaces). Il précise que la dimension des vestiaires est standard (15m.- 25m.).

Pour donner suite aux remarques de M. J.-J. Streit, il donne quelques précisions : Pour avoir le choix entre modulaire et traditionnel, il aurait fallu déposer deux marchés publics avec deux cahiers des charges. Ce bâtiment ne peut plus être utilisé très longtemps en l'état Le cahier des charges tient compte de la qualité de l'intérieur avec, pour les douches, du carrelage partout pour faciliter le nettoyage. La commune a le souci de faire une présentation pas trop coûteuse. La construction de Bourg-en-Lavaux prévoit des vestiaires et n'aura pas la même buvette que la nôtre. La commune de Froideville, consciente de l'effort des bénévoles qui avaient construit l'ancien centre avec des matériaux de récupération il y a 35 ans, pense qu'elle peut investir pour sa jeunesse et ses citoyens, dans de bonnes conditions.

M. L. Gattlen, membre de la commission ad hoc, soutient la démarche de construction du nouveau centre mais déplore n'avoir pas été intéressé aux discussions dès le départ. Il se sentirait plus à même de témoigner vis-à-vis du Conseil s'il était mieux imprégné de l'élaboration du projet.

M. V. Rey, en tant que footballeur, reconnaît qu'il n'y a pas le feu au lac, mais il se réjouit de pouvoir partager ces nouvelles installations avec d'autres sportifs du village.

M. M. Pittet répond à la frustration de M. Gattlen en expliquant la démarche de la Municipalité qui a eu recours tout d'abord à une commission municipale (membres du Conseil communal et des sportifs, d'anciens présidents) des spécialistes en connaissance de cause. La commission ad hoc et la commission des finances ont été nommées lors de la démarche officielle. Un avantage à ce procédé : plus de monde pour se préoccuper du problème de l'avenir de ce Centre sportif.

M. A. Blaser aimerait savoir si le Centre de Pré Camuz est en séparatif.

M. M. Pittet affirme qu'il est en séparatif, la fosse septique qui était à l'arrière a été abandonnée il y a bien des années.

M. J.-L. Stadler aimerait connaître la procédure de la commission municipale.

M. M. Pittet explique que c'est une aide à la décision et à la préparation du cahier des charges et du préavis elle n'intervient plus lors de la mise en exécution.

M. P.-A. Barraz, qui faisait partie de la commission municipale, témoigne : il est président d'honneur du FC Froideville et a travaillé dans ce refuge pour entretenir les locaux, il a joué au foot. Il explique que la commission municipale comprenait 4 représentants du Conseil et d'anciens présidents, experts en bâtiment et avait le but de définir les besoins basés sur l'expérience des vestiaires actuels, donner des idées d'aménagement. Il a personnellement fait l'avocat du diable et a souvent plaidé pour la rénovation. Il rappelle la présentation d'un premier préavis, allant dans ce sens, où le Conseil communal n'est pas entré en matière.

M. D. Glur s'étonne de l'obligation d'avoir recours aux Marchés publics, il ne se souvient pas si ce procédé a été utilisé pour le collège du Tilleul. Par ailleurs, il craint que le Centre projeté ne soit prévu qu'essentiellement pour le foot et que les autres associations sportives soient prétéritées dans ce projet mené trop rapidement.

Il demande également si on peut se permettre une telle dépense alors que le point suivant de l'ordre du jour présente un budget de rigueur. Le préavis mentionne des charges pour la commune de plus de fr. 6'000,- par mois, loyers déduits, soit plus d'un point d'impôt.

M. J.-F. Thuillard affirme que la construction en modulaire du collège du Tilleul a passé par la procédure des Marchés publics car la loi oblige les collectivités à y recourir dès que le gros œuvre dépasse fr. 500'000,-, le second fr. 250'000,- et les prestations fr. 250'000,- sur 4 ans.

M. A. Waelti remarque que l'on veut aller vite et se demande s'il n'y a pas d'autres priorités : le local de la voirie, la sécurité des enfants à proximité des écoles d'autant plus que le quartier s'agrandit de 3 nouveaux immeubles. Il calcule que l'on va mettre 1,5 point d'impôt par année sur le Centre sportif, il demande pourquoi pas mettre d'autres priorités en faisant passer la sécurité avant le sport.

M. M. Pittet répond à M. D. Glur sur le plan financier : il est mentionné un maximum de ce que ça pourrait coûter en tenant compte d'un intérêt à 2,5 %. En l'état actuel, (amortissement et valeur de l'argent en fond propre ou emprunt entre 0,5% et 1%) on est largement en dessous de fr. 50'000,- par année soit moins du point d'impôt. Il assure que le Centre est prévu pour les sports que l'on peut pratiquer à Froideville et sera à disposition de sa population. Pour contredire M. Waelti, il rappelle que la voirie est une priorité pour la Municipalité qui butte contre l'obligation de disposer de terrain. Il décrit la lutte engagée contre le service des forêts afin d'obtenir l'autorisation de construire sur l'emplacement de l'ancienne déchetterie, sans oublier les négociations avec le voisinage pour des droits de passages, Il assure que ce sujet est une constante préoccupation dont l'aboutissement est difficile. Il annonce enfin l'espoir d'une nouvelle construction, vers la fin de l'année 2016, voire début 2017, après acceptation par le Conseil.

Le Président insiste pour que cette fois la commission ad hoc soit convoquée avant la rédaction du préavis.

M. M.-H. Schwab se réjouit de la construction du nouveau centre sportif en modulaire, se référant à la réussite du collège du Tilleul. Il se soucie toutefois quant à la qualité du matériel de construction des douches qui seront fortement mises à contribution et demande si Boxplay S.A. dispose d'expériences faites en la matière et si elle garantit un matériel de qualité en modulaire. Il y voit beaucoup d'avantages pour le CNF d'autant plus que ce qui est proposé correspond à son besoin actuel.

M. M. Pittet, se basant sur de nombreuses visites de douches similaires construites il y a quelques années, atteste qu'il n'y a pas de soucis à ce niveau-là.

A ce point du débat, **le Président** propose de voter l'entrée en matière du préavis. L'assemblée accepte et ne demande pas le bulletin secret. A main levée, l'entrée en matière est acceptée à une forte majorité. Il y a deux avis contraire. La discussion continue**. Le Président** présente le préavis page par page et attend les réactions.

M. Ph. Heller, p 4 du préavis, point 6, cahier des charges, demande s'il est prévu un espace de grillades.

M. M. Pittet explique qu'à partir du moment où les travaux sont attribués définitivement, on peut négocier certains équipements. Il précise que la commission sera utile à nouveau, mais qu'il s'agira de respecter l'enveloppe budgétaire calculée.

M. V. Martin, p 7 « Travaux non compris dans les offres », aimerait savoir qui s'occupe de la démolition du refuge, du traitement de l'amiante, etc.

M. M. Pittet renseigne : la démolition, qui n'était pas à inclure dans la construction, a été sortie des marchés publics. Deux entreprises de la région ont été contactées, d'autres ont réagi suite à la publication dans la feuille des avis officiels.

M. M.-H. Schwab, p. 7, demande si la surface de la terrasse couverte correspond à ce qui est maintenant.

M. M. Pittet répond elle sera même plus grande de 50 m2 environ.

M. St. Burnier p. 7, doute que Boxplay fasse fonctionner nos entreprises locales et demande quelle part il leur reste dans un tel projet.

M. M. Pittet rétorque : les Marchés publics nous imposent le choix. Le modulaire et les WC sont installés quand ils arrivent de Slovaquie. Des entreprises locales, assez limitées, interviennent au niveau de l'électricité, la cuisine, notamment.

M. A. Blaser, p. 7, lit démolition du bâtiment existant et aimerait savoir si le petit garage reste ou s'il est aussi démoli.

M. M. Pittet explique que par commodité lors de la mise à l'enquête, les deux bâtiments ont été prévus à la démolition ; mais l'idée est de garder le petit garage car il pourra être très utile pour le CNF par exemple ; il faudra juste lui donner un coup de pinceau.

Le Président ouvre une discussion générale concernant le préavis. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. La votation est proposée, le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée que le préavis No 179/2015 est accepté. Il y a 5 avis contraire et 7 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extraordinaire de fr. 1'290'000,- pour la démolition du refuge de Pré Camuz et la construction d'un nouveau Centre sportif,
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie du montant sollicité sous point 1 cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans pour ce qui concerne l'investissement immobilier, après prélèvement à réserve de fr. 350'000,- et sur une période de 10 ans pour les équipements et le matériel.

7. Rapports des délégués à l'ASICE, à l'AET et au SDIS

Les délégués à l'ASICE, à l'AET et au SDIS donnent lecture de leur rapport. Ces derniers sont annexés au présent procès-verbal.

M. V. Martin est membre délégué AET et déplore de ne pouvoir assister aux séances car il n'est convoqué que 3 à 4 jours à l'avance, délai trop court pour les agendas chargés de certains. Il demande à être convoqué dans un délai plus long.

M. M. Pittet, président de cette association ne comprend pas cette demande car les séances sont fixées 6 mois à l'avance. Il explique que le courrier communiquant l'ordre du jour et les rapports de direction devrait être envoyé 10 jours avant la séance. Il communiquera les dates 2016 en fin de Conseil.

Il n'y a pas d'autres interventions au sujet des rapports des délégués.

8. Préavis No 178/2015 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2016

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de son rapport qui est résumé comme suit : relatant certaines analyses notamment la masse salariale, le budget du Jumelage, le changement de fournisseur internet pour Géomatic, l'évaluation du produit des impôts, droits de mutations, entre autres, elle conclut en relevant un excédent de revenu de fr. 381,- en précisant que l'instruction publique et la sécurité sociale représentent à elles seules plus de 47% des charges. Elle propose par conséquent à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant el budget et propose de le parcourir page par page.

M. J.-M. Porchet, p. 4, ne comprend pas que le collège de la Combe coûte cher en entretien alors que 13 classes sur 16 sont utilisées. Il demande des explications.

M. J.-F. Thuillard renseigne : ce qui coûte cher au collège de la Combe ce sont l'entretien des sols, la réparation des stores défectueux, le remplacement des casiers, résultats de mauvais choix qui ont été faits au moment de la construction.

M. Ph. Heller, p. 4, pose 3 questions :
1ère question : concernant l'EFAJE, il s'étonne de l'augmentation importante de coût et aimerait qu'on lui explique les chiffres avancés.

M. R. Gerber tente de répondre en disant que ces chiffres sont fournis par l'EFAJE en fonction des besoins et du disponible qui manque, ce sont les prévisions pour Froideville pour 2016.

2ème question de **M. Ph. Heller** : trouve étonnant que la commune subventionne une garderie privée Arc-en-Ciel à Cugy.

M. M. Pittet explique que tout en ayant un statut privé, cette garderie se trouve dans un bâtiment de la commune de Cugy ; les communes de Cugy, Bretigny, Morrens et Froideville s'étaient engagées à prendre en charge un déficit éventuel, partant de l'idée d'un service rendu à la population et de l'obligation actuelle de s'occuper des enfants dès le plus jeune âge. Il précise que les subventions ont été définies en fonction du nombre d'habitants et de la fréquentation et qu'une réunion va être fixée pour faire le point d'autant plus qu'une garderie s'est ouverte à Froideville.

M. Ph. Heller ne trouve pas acceptable qu'un service de type privé soit subventionné par une entité publique parce que cela crée un biais concurrentiel. Il sait que d'autres garderies ne sont pas subventionnées et les parents assument les coûts.

M. R. Gerber rétorque que les communes ont maintenant l'obligation de fournir ce service. Si Froideville ne subventionne pas Arc-en-Ciel, l'EFAJE va reprendre ce service qui coûtera encore plus cher.

M. Ph. Heller conclut que si l'on veut maintenir cette activité dans l'économie privée, il faut adapter le prix horaire de l'enfant accueilli et c'est un vaste débat.

3ème question de **M. Ph. Heller** : d'une part, il constate qu'on obtient un budget équilibré en ayant prélevé fr. 55'000,- sur une réserve « Déficits futurs » et que, d'autre part, le budget est soulagé grâce à des taux d'intérêts très bas. Il demande d'où vient cette réserve, comment est-elle alimentée et s'il judicieux de puiser dans une réserve alors que l'on bénéficie parallèlement de situation financière favorable sur le marché des taux.

M. R Gerber répond : c'est un prélèvement possible, ce n'est pas dit qu'il sera fait. C'est une réserve qui a été constituée lors d'exercices plus favorables par le passé.

M. M. Pittet complète l'information en précisant : la commune a beaucoup investi ces dernières années, notamment sur le plan scolaire, présumant d'une augmentation démographique. Or, victimes de la loi sur la LAT, des projets de constructions, pouvant accueillir 250 et 300 habitants, sont actuellement bloqués.

M. Ph. Heller, p. 17, aimerait que lui soit expliquée la rubrique 150.366.1 « Aides personnelles aux écoles de musique » charge de fr. 2'000,-.

M. M. Pittet, faisant allusion au préavis instituant le règlement communal concernant le subventionnement des écoles musicales, rappelle que nous sommes tenus d'aider les parents dont le revenu est insuffisant pour payer l'écolage.

M. Ph. Heller, p. 17, rubrique 190.315 « Informatique - Entretien, maintenance », est surpris du montant prévu fr. 45'200,-.

M. R. Gerber renseigne : dans la notion « maintenance », les fournisseurs de logiciels comprennent la progression et l'évolution ; chaque année des mises à jour assez importantes pour beaucoup de programmes coûtent très cher.

M. Ph. Heller a un bureau d'ingénieurs spécialisés (15 personnes qui ne font que de l'informatique) et dépense le quart de ce montant par année. Il ne connaît pas la gestion communale et se demande si les logiciels utilisés sont plus coûteux.

M. M. Pittet explique que contrairement à un service privé, la commune traite avec les services de l'Etat. Beaucoup de programmes sont en relations avec leurs ordinateurs ce qui nous oblige à évoluer en même temps qu'eux.

M. P.-A. Barraz, concernant « Géomatic » a compris que l'on va changer de système et dans le budget il trouve deux postes prévus, il demande si on ne peut pas éviter de payer un entretien dont on n'a plus besoin.

Mme A. Henry, Secrétaire municipale, précise qu'il ne s'agit pas de l'entretien mais de l'autorisation d'utiliser le site et qu'il sera nécessaire de garder l'accès à l'ancien pendant la mise au point du nouveau système.

M. V. Martin, p. 32 et 33, rubrique 450 « Ordures ménagères et déchets », s'étonne de ne pas trouver au total un budget équilibré (charges fr. 428'805,- revenus fr. 301'525,-) alors que la loi sur les déchets prévoit l'autofinancement soit par une taxe proportionnelle soit par une taxe fixe.

M. M. Pittet tente l'explication : le compte sur le coût d'élimination des déchets doit être équilibré. Le budget tient compte de la rubrique entière de mise à disposition de la déchetterie et de service d'élimination des déchets. Selon la loi, la taxe au sac doit couvrir le 40% du coût de l'élimination des déchets, additionnée à la taxe fixe la commune a l'obligation de couvrir le 70% du coût total (compte 450), le 30 % restant est possible sur les impôts réguliers de la commune. Une réserve a dû être créée l'année passé car nous avons encaissé un peu plus de taxes et nous pourrons y puiser au moment des comptes en cas de déficit.

M. L. Gattlen, p. 37, aimerait connaître le montant de l'acquisition du nouveau programme « Géomatic » car il est réparti sur les rubriques 460.318.5 et 810.318.5.

M. P. Lancoud explique que le but de ce programme est d'avoir un accès direct et immédiat sur l'état des vannes en cas de fuite pour l'eau potable et les eaux usées d'où la nécessité des deux rubriques.

Le Président présente le fascicule du Service des communes, page par page, comme il n'y a pas de réaction, il ouvre une discussion générale sur tout le budget.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. La votation est proposée. Le bulletin secret n'est pas requis. C'est à main levée et à l'unanimité que le préavis 178/2015 est accepté. Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2016 comprenant :
- aux charges fr. 10'451'264
- aux revenus fr. 10'451'645
- **soit un excédent de revenus de fr. 381**

Le Président ouvre une discussion concernant les investissements en priant de consulter le tableau de la page 63 et la récapitulation du fascicule envoyé à l'Etat.

M. V. Martin y trouve avec plaisir le crédit d'étude prévu pour le nouveau bâtiment de voirie ce qui répond à la question soulevée tout à l'heure et demande si le plan d'investissements pour les années 2017 et suivantes est déjà échafaudé.

M. M. Pittet précise qu'il s'agit là d'investissements que nous prévoyons de réaliser l'année prochaine en fonction de l'urgence des dossiers. En début de législature, les nouvelles autorités vont compléter le plan en fonction des objets 2016 et suivants. Il propose de joindre au prochain PV le tableau des investissements sur lequel figurent les montants pour ce qui est déjà réalisé, ce qui est en cours et ce qui est déjà prévu.

M. M. Ducommun se souvient que la commune avait prévu un montant de fr. 180'000,- pour la réfection de la route des Pierres et demande si l'Etat est concerné dans cette rénovation.

M. J.-F. Thuillard répond que le Canton n'a rien prévu pour cette route dont l'entretien pour 1/3 est à charge de Froideville et 2/3 à la charge de l'Etat et que, pour l'instant, le bouchage des trous a été financé par des fonds de tiroir mis à disposition par les services forestiers. Il précise que pour l'Etat cette route n'a pas de statut particulier et qu'envisager une réfection va être compliqué. Le montant prévu sur le tableau des investissements 2016 est pour améliorer la partie communale.

M. V. Martin savait qu'à l'époque cette route des Pierres était une desserte forestière, il apprend maintenant qu'elle n'a plus de statut, il demande s'il n'y a pas moyen d'engager une discussion sérieuse avec l'Etat et de faire reconnaître cette route comme étant d'utilité publique vu l'augmentation de notre population et le flux de gens qui se rend dans l'Est lausannois. La route est très fréquentée et l'emprunter devient pénible.

M. J.-F. Thuillard explique que notre priorité est de veiller à ce que les Services de l'Etat ne nous ferme pas ce passage, considérant que la desserte par Cugy est suffisante pour l'instant. Il reconnaît que la situation est boîteuse et qu'une solution est à trouver à terme.

9. Propositions individuelles et divers

M. A. Miéville fait une remarque sur les nouveaux WC de la grande salle : les dames, qui ont perdu une cabine, viennent chez les hommes provoquant une cohabitation qui n'est pas confortable.

M. M. Girod précise que tout n'est pas installé et que la finalisation des travaux va se faire vers le 14 décembre. Il prend acte et va tenter d'améliorer cette situation.

Le Président propose d'y installer quelques crochets pour suspendre les sacs à main des dames.

M. M.-H. Schwab sait que les locataires de « l'atelier » ont reçu leur congé à fin 2017 et demande à être mis au courant du projet communal.

M. M. Pittet se référant à l'étude du développement du centre du village, rappelle que l'étape No 2 est celle qui se situe en face de la grande salle, parcelle achetée par la commune avec l'intention de démolir ce qui existe car construction imprégnée d'amiante. Il précise que le procédé sera le même que pour la 1ère étape à savoir « la ferme J.-P. Delisle » : un préavis pour un droit de superficie sera proposé au Conseil, puis un investisseur choisi pour la réalisation du projet et c'est dans cette perspective que les locataires ont été approchés.

M. A. Waelti craint que les petits artisans quittent le village et ne reviennent plus. Il demande si la commune pense à les reloger.

M. M. Pittet répond que la commune est ouverte à toute négociation mais n'a pas de solution à proposer dans l'immédiat.

M. M. Ducommun aimerait avoir des comptes rendus sur les ralentisseurs ou chicanes mobiles qui se trouvaient aux entrées de village.

M. M. Girod explique : le temps d'essais est arrivé à son terme. Deux commissions travaillent sur ce sujet de sécurité d'entrée de village. A l'issue d'une série de tests, il décrit ce qui a été constaté à savoir que la variante « alternative » est la plus efficace en matière de ralentissement de trafic. Il prévoit un préavis pour mars 2016.

M. D. Freymond a constaté que le fonctionnement des modules de commandes pour l'éclairage de la scène est à moitié défectueux. Il est prêt à donner des détails à la personne intéressée.

M. A. Waelti aimerait relever que les revenus de location « l'atelier » représentent fr. 68'000,- à l'année alors que le droit de superficie rapporterait fr. 80'000,-. Il demande de réfléchir avant de mettre dehors des artisans pour ne gagner que fr. 12'000,- par année.

1055 Froideville, 8 décembre 2015

Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 8 décembre 2015

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Confrérie du Guillon

Le 06 novembre 2015, une délégation du Conseil communal et de la Municipalité a participé à un ressat de la Confrérie du Guillon au château de Chillon.

C'était l'occasion de recevoir la « Combourgeoisie d'honneur » de la Confrérie du Guillon, au titre de propriétaire de vignes.

L'apéritif, issu de nos vignes et offert par notre Commune, a été largement apprécié.

2. Championnat suisse de course d'orientation par équipe

Cette course s'est disputée le 8 novembre 2015, par grand beau temps, dans nos forêts joratoises. Ce sont plus de 320 équipes qui se sont mesurées, toutes catégories confondues.

Le comité d'organisation a parfaitement rempli son mandat qui n'était pas facile. Il lui a fallu organiser la location de nombreux locaux communaux, le transport des participants depuis la gare de Lausanne, le parking le long de la route de Lausanne, la préparation des différents parcours, la subsistance etc.

Tout s'est très bien déroulé et les participants ont certainement emporté un excellent souvenir de Froideville.

3. Horaire t.-l

A partir du 14 décembre 2015 relevons quelques modifications : les courses à partir de 08.00 h. jusqu'au début de l'après-midi ont vu leur départ avancé de 13 minutes environ, ceci pour assurer une meilleure correspondance entre la gare du Flon et la gare des CFF et une course supplémentaire a été ajoutée le matin à 5h.28 depuis Froideville en direction de Lausanne-Flon.

En 2017, il est prévu de prolonger la ligne No. 57 entre Renens et Cheseaux vers Morrens, Cugy et la zone des Budrons jusqu'à l'arrêt du Grand-Mont. Ce sera une belle opportunité pour les clients souhaitant se rendre dans l'ouest-lausannois.

4. Droit de superficie sur la parcelle 399

Comme nous l'avions annoncé lors de la séance du Conseil du 19.08.2014, ce n'est pas avec la jeune société Gefiswiss que le droit de superficie a été notarié et signé, mais avec la Fondation Prisma-Previous de Morges. Le capital de cette fondation est très solide il est constitué de placements de fonds de pension de grandes sociétés suisses reconnues.

5. Ecoles à Berne

Du 2 au 6 novembre dernier, 6 classes de toute la Suisse : Lucerne, Baar ZG, Oberuzwil SG, Düdingen FR, Corsier VD et Cugy VD ont eu la chance de participer à une semaine d'initiation à nos institutions dans notre Capitale, afin de se familiariser avec la politique fédérale.

Plus de 130 jeunes en dernière année scolaire ont, pour commencer, participé aux travaux de commissions parlementaires pour siéger en conditions réelles le jeudi après-midi, dans la salle du Conseil National au Palais fédéral.

6 initiatives ont été proposées, allant d'une surtaxe sur les carburants, des sanctions pénales plus sévères pour les actes criminels, des villes vertes, la gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 18 ans, et pour la classe de Cugy, une initiative sur un thème sensible et émotionnel : le don d'organes sous le régime du consentement présumé.

Le comité de direction de l'ASICE ne peut que se réjouir de la motivation de ces jeunes à défendre leurs idées devant un Conseil fédéral représenté pour l'occasion par Monsieur Samuel Schmid, retraité de l'Exécutif fédéral.

6. Elections 2016

Lors de la dernière séance de Municipalité, à l'occasion d'un tour de table, M. Pierre Lancoud nous a annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat. Le Syndic avait préalablement fait part de la même décision. Les trois autres municipaux en place, par contre, ont l'intention de déposer leur candidature en janvier prochain.

A l'occasion de cette dernière séance du Conseil pour l'année 2015, nous tenons à remercier le Conseil communal de son appui durant cette année. Notre gratitude va également aux secrétaires, boursières, aux collaborateurs communaux ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui animent les nombreuses commissions permanentes ou temporaires.

Ainsi qu'elle l'a toujours fait, la Municipalité poursuit ses activités afin d'offrir à nos concitoyens la meilleure qualité de vie possible dans notre village. Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleurs vœux pour de bonnes fêtes et une excellente Année 2016.

Le Syndic :

Michel PITTET

MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

La Secrétaire :

Alice HENRY

M. M. Pittet précise que ces bâtiments vont probablement être déclarés insalubres, et ceci très prochainement, et qu'ils nécessiteront des investissements très importants pour pouvoir continuer à les occuper. Mis à part un rendement par droit de superficie, il est prévu la construction de 3 immeubles soit une cinquantaine d'appartements, dont les revenus sont à ajouter au droit de superficie.

M. P.-A. Barraz, à l'issue de l'étude du budget communal et de son acceptation, remercie et félicite le Conseil communal d'avoir été intelligent et d'avoir voté le crédit pour mettre à disposition des jeunes un nouveau centre sportif d'autant plus qu'ils sont champions d'automne au foot.

M. Ph. Heller fait l'annonce suivante : il a remarqué avec quelques collègues que les interventions au sein de notre Conseil ne sont pas toujours très professionnelles. Il apprécie que notre Municipalité, bien que constituée de miliciens, ait un comportement très professionnel dans sa façon d'agir ; elle est bien préparée et connaît ses dossiers. Il déplore que le niveau et la qualité d'intervention du Conseil ne soient pas comparables. Il aimerait développer un groupe de Conseillers avec l'idée de se préparer avant chaque séance par une discussion qui porte sur les objets du Conseil à venir. Il en a parlé au Président qui trouve l'idée intéressante, au Préfet qui l'a mis en garde sur certains points mais se réjouit de voir certains membres chercher à se prendre en main et à se préparer le mieux possible pour ces séances de manière à ce qu'il y règne un meilleur débat démocratique. Il invite chacun à participer à cette plateforme de discussion et de préparation, il se tient à disposition en précisant que le concept sera testé pour le prochain conseil.

La parole n'est plus demandée, **le Président** lève la séance à 21h.45 en adressant ses meilleurs vœux et en priant l'assemblée de se retrouver à l'apéro puis de participer au traditionnel repas de fin d'année.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président — La Secrétaire

Olivier Martin — Antoinette Mathey

CONSEIL COMMUNAL FROIDEVILLE — LIBERTÉ ET PATRIE

District du Gros-de-Vaud — Le Préfet

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 22.12.2015